

FICHE D'INSCRIPTION "YOGA" ANNEE 2020 – 2021

Objectifs :

Il s'agit d'une activité de plaisir entre adhérents d'une association (l'ASCVB).

Lieu :

Salle Guillot à Vaulnaveys le Bas. Cette salle n'est pas un gymnase et, par conséquent ne dispose pas d'un équipement très adapté. Il est demandé aux participants de prendre le plus grand soin des équipements existants, ainsi que de veiller à l'entretien minimum de la salle.

Horaires et encadrement :

Les cours se dérouleront à partir du 8 septembre 2020, hors vacances scolaires :

- Le Mardi soir avec Sandrine Interlicchia, cours d'1h15 de 19h15 à 20h30 :

Tarifs:

- La cotisation familiale à l'ASCVB est exigée. Elle est de 12 euros une fois par an et par famille.
- L'inscription pour l'activité est de 188 euros l'an

Il est possible de participer à deux séances d'essai. Le dossier d'inscription ainsi que le règlement seront exigés après les deux séances d'essai.

Assurance :

Comme il l'est dit plus haut, l'ASCVB est une association qui met en place des activités pour des adhérents qui en acceptent le principe. C'est l'**assurance personnelle** de l'adhérent qui sera mise en jeu en cas d'accident corporel. Par contre, l'ASCVB assure cette activité auprès de la MAIF en responsabilité civile, et pour les dégâts qui pourraient être occasionnés aux biens d'autrui du fait de cette activité (salle notamment).

YOGA

ADO **ADULTE** souhaitant participer à l'activité :

Monsieur Madame

NOM..... Prénom

Année de naissance :

Adresse complète :

Tél fixe Portable :

E-mail :

Personne à joindre en cas d'urgence aux heures de l'activité :

NOM, prénom :

Téléphone :

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- un chèque d'un montant de 188 euros établi à l'ordre de l'ASCVB pour le montant de ma participation annuelle à cette activité.
- participation CE
- La fiche familiale et un chèque d'adhésion de 12 euros à l'ASCVB.

Si vous l'avez déjà donnée, veuillez préciser pour quelle activité

Je soussigné (e)..... certifie l'exactitude des informations fournies.

Etabli à Vaulnaveys le Bas, le

(Signature)

NB : L'association se donne le droit d'annuler l'activité si l'effectif est insuffisant.

En conséquence les plannings ne seront définitifs qu'après 5 séances à partir de la rentrée.